Résolution sur la Nomination d’un (e)Rapporteur (e)Spécial (e)sur les Défenseurs des Droits de l’Homme en Afrique - CADHP/Res.171(XLVIII)10

 nov 24, 2010

**La Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples, réunie en sa 48ème Session ordinaire, tenue du 10 au 24 novembre 2010, à Banjul, en Gambie;**

**Considérant** sa mission de promouvoir  les droits de l’homme et des peuples et de veiller à leur protection en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples (la Charte africaine);

**Rappelant** sa Résolution **ACHPR/69(XXXV) 04 du 4 juin 2004** sur la protection des défenseurs des droits de l’homme en Afrique, sa résolution **83(XXXVIII) 05** **du 5 Décembre 2005** sur la désignation d’un Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l’homme, et sa résolution **CADHP/ 125(XXXXII) 07 du 28 Novembre 2007** sur le renouvellement du mandat de la Rapporteure Spéciale sur les Défenseurs des Droits de l’Homme en Afrique ;

***Considérant*** sa résolution **CADHP/Res149(XLVI)09** **du 25 novembre 2009**sur la nomination du Rapporteur Spécial sur la situation des Défenseurs des Droits de l’Homme en Afrique adoptée lors de la 46ème Session ordinaire tenue à Banjul en République de Gambie du 11 au 25 Novembre 2009;

***Gardant à l’esprit*** le fait que dans la Déclaration et le Plan d’action de Grand Baie (Ile Maurice), l’Organisation de l’Unité Africaine (UA) exhorte les Etats membres « à prendre des mesures appropriées pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l’homme en Afrique »;

**Considérant**le double mandat du Commissaire **Béchir Khalfallah**, en tant que Président du groupe de Travail sur les droits économiques sociaux et culturels, et Rapporteur Spécial sur les Défenseurs des droits de l’homme en Afrique ;

***Notant*** avec satisfaction le travail accompli par le Commissaire **Béchir Khalfallah** en tant que Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l’homme en Afrique;

**Soulignant** cependant l’importance du travail de Rapporteur spécial relativement à la recherche de solutions aux problèmes que soulève la protection des défenseurs des droits de l’homme en Afrique et face aux défis auxquels font face les défenseurs des droits de l’homme en Afrique;

**Vu** la nécessité de rendre plus efficient le mécanisme du Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l’homme en Afrique, et conformément à la résolution **ACHPR/69(XXXV) 04**;

**DECIDE** de Nommer la Commissaire **Lucy**AYUK**ASUAGBOR** comme Rapporteure Spéciale sur les  défenseurs des droits de l’homme en Afrique pour une période de deux **(2) ans** à compter du **24 novembre 2010.**